

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

COVID-19

VILLE DE SAINT-PAUL

Dossier de presse

11/09/2020

#RestezPrudents

Tansion, Pangar !

Mèt zot mask!



fb.com/ville.saintpaul/



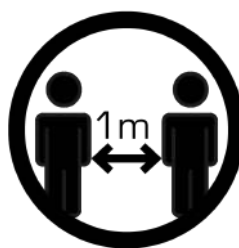
@villesaintpaul



@villedesaintpaul

Site Internet

<https://www.mairie-saintpaul.re>



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

P-3



P-4

SAINT-PAUL RENFORCE SON ENGAGEMENT

LE CENTRE DE CONSULTATION AMBULATOIRE DÉDIÉ À LA COVID-19 OPÉRATIONNEL À L'ÉTANG SAINT-PAUL

P-5

- Un centre de dépistage J+7 à La Saline-les-Bains Page 8
- Un test mobile organisé à Saint-Paul Page 9

UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION POUR SENSIBILISER LE PUBLIC

P-10

- Les supports de communication visuelle
Communication externe Page 11
- Les supports de communication visuelle
Communication interne Page 12

ACTIONS DE SENSIBILISATION À LA COVID-19

P-13

- Production de masques
- Action de sensibilisation à la Covid-19
dans le Cirque de Mafate Page 14

LES ASSOCIATIONS SE MOBILISENT POUR SENSIBILISER LA POPULATION AUX GESTES BARRIÈRES

P-15

P-16

DES OPÉRATIONS "COUP DE POING"
CONTRE LA COVID-19 ET LA DENGUE



P-2

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

VILLE DE SAINT-PAUL

Un décret officiel pris par le gouvernement le dimanche 6 septembre 2020 place **La Réunion en zone rouge** de circulation active de la Covid-19.

Le préfet décidait de renforcer les mesures pour lutter contre le virus. Notamment le port du masque obligatoire dans les zones les plus fréquentées de plusieurs villes réunionnaises. Dans certaines rues du centre-ville de Saint-Paul, de Saint-Gilles, de Plateau Caillou et de la Saline.

Toute personne âgée de onze ans et plus doit mettre son masque de protection sur les marchés forains de plein air, dans les véhicules affectés au transport public ou scolaire, aux abords des établissements scolaires, d'enseignement supérieur et des crèches dans l'ensemble des communes de l'île.

Les rassemblements de plus de 10 personnes restent interdits dans les espaces verts, les aires de loisirs, les parcs, les jardins, les aires de pique-nique aménagées, les plages et tout autre site utilisé à cet usage.

Les sports collectifs et de combat sont aussi interdits, y compris dans les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur.

Cette interdiction concerne toutes les formes de pratiques : l'animation, les entraînements, les compétitions, les rencontres et toutes autres formes de manifestations.



GESTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

VILLE DE SAINT-PAUL

SAINT-PAUL RENFORCE SON ENGAGEMENT

Dans une démarche proactive et de prévention, la Ville de Saint-Paul lutte contre la Covid-19. Bien avant la circulation active du virus sur le territoire, la commune effectuait de multiples actions de prévention. Aujourd'hui, dans ce contexte sanitaire particulier, la collectivité renforce son engagement et son implication pour enrayer la pandémie actuelle.

L'ouverture du centre de consultation ambulatoire dédié à la Covid-19, installé à la salle polyvalente de l'Étang, opérationnel ce vendredi 11 septembre, illustre cet état d'esprit volontariste.

À savoir : renforcer la lutte contre ce fléau de la Covid. Saint-Paul est la deuxième ville réunionnaise (après Saint-Joseph) à se doter d'un centre de consultation ambulatoire dédié à la Covid-19. Cette structure permettra, sur rendez-vous, une prise en charge globale en ambulatoire, des personnes ayant des symptômes évocateurs de la Covid (toux, fièvre, nez qui coule, perte du goût et de l'odorat).

Il est à noter que ce centre recevra uniquement sur rendez-vous pris par le médecin du patient concerné. **Pour rappel, ce centre n'est pas ouvert au grand public.**

Ce centre ambulatoire dédié à la Covid-19 permettra de contribuer à l'effort contre la propagation du virus. Si l'île connaît un pic épidémique, les services de la Ville de Saint-Paul travaillent d'ores et déjà au lancement d'un deuxième centre de consultation ambulatoire, dans les hauts de la commune.

Tansion, Pangar ! Mèt zot mask!

**MASQUE
OBLIGATOIRE**



GESTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

VILLE DE SAINT-PAUL

LE CENTRE DE CONSULTATION AMBULATOIRE DÉDIÉ À LA COVID-19 OPÉRATIONNEL À L'ÉTANG SAINT-PAUL

Toujours dans une démarche proactive et de prévention, la Ville de Saint-Paul travaille depuis plusieurs semaines avec l'Agence régionale de Santé La Réunion (ARS), à l'ouverture du centre de consultation ambulatoire dédié à la Covid-19.

Cette structure opérationnelle, à partir de ce **vendredi 11 septembre 2020**, se situe à la **salle polyvalente de l'Étang Saint-Paul au 71 rue de la Croix, juste à côté de la déchèterie.** **Attention, ce centre n'est pas un lieu de dépistage ouvert au grand public.** Les bénéficiaires doivent impérativement être orientés par leur médecin traitant chargé d'organiser la prise de rendez-vous.

PLUSIEURS CONDITIONS POUR SE FAIRE TESTER

- Habiter dans la commune saint-pauloise.**
- Présenter des symptômes évocateurs de la Covid-19** (toux, fièvre, nez qui coule, perte du goût et de l'odorat).
- Contactez par téléphone son médecin traitant** pour éviter tout déplacement au cabinet médical et ne pas risquer de contaminer d'autres patients. (Vous pouvez également contacter un infirmier ou un kinésithérapeute... Ces professionnels de santé feront le lien avec un médecin pour prendre rendez-vous au centre de consultation ambulatoire dédié à la Covid-19 si votre état le nécessite.)

Si votre médecin traitant le juge nécessaire, il organisera ce rendez-vous pour son patient, via des lignes téléphoniques et une adresse e-mail uniquement réservés aux professionnels. Vous serez consultés puis dépistés si nécessaire.

Dans ce contexte sanitaire particulier, nous vous conseillons de rester prudents. **D'observer strictement les gestes barrières et de porter obligatoirement votre masque.** **La Réunion se trouve en zone rouge.** Le virus circule fortement dans l'île.

P-5

Tansion, Pangar ! Mèt zot mask!

**MASQUE
OBLIGATOIRE**



GESTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

VILLE DE SAINT-PAUL

LE CENTRE DE CONSULTATION AMBULATOIRE DÉDIÉ À LA COVID-19 OPÉRATIONNEL À L'ÉTANG SAINT-PAUL

LES HORAIRES

Ce centre fonctionne du lundi au vendredi de 9 à 12 heures. Un médecin et un infirmier vont effectuer les consultations, l'éducation thérapeutique et le dépistage si nécessaire. Un médecin-coordonnateur sera intégré à cette structure. Les tests seront directement acheminés chaque jour au laboratoire Réunilab de Saint-Paul. Les résultats seront communiqués dans les 48 heures.
12 à 15 personnes pourront être consultées et testées par matinée.

Nous rappelons à chacun qu'il est primordial de respecter les gestes barrières et de porter un masque dans un contexte sanitaire particulièrement sensible sur l'ensemble du territoire réunionnais.

Les équipes de soignants seront doublées si l'on dépasse 20 rendez-vous de patients par matinée.

Un planning prévoit un roulement entre huit médecins et huit infirmiers.

Un appel à volontaires était lancé à tous les médecins de La Réunion.

Si le nombre de tests à pratiquer au centre de consultation ambulatoire dédié à la Covid-19 évolue, une montée en charge se produira.

Avec la possibilité d'élargir les horaires d'ouverture du centre et de renforcer les effectifs pour pratiquer plus de dépistages.

UN CENTRE SÉCURISÉ

Ce centre de consultation ambulatoire dédié à la Covid-19 se situe dans la salle polyvalente de l'Étang Saint-Paul. Il s'agit d'un espace assez grand et aéré. La prise de rendez-vous permettra de garantir la distanciation physique et le respect des gestes barrières. Les patients, obligatoirement équipés de masques, ne se croiseront pas grâce aux sens de circulation matérialisés via une signalétique. Le sens de circulation des entrées et des sorties sera bien différencié.

À votre arrivée au centre de consultation ambulatoire, deux agents spécialement formés se chargeront de vous accueillir et de vous orienter. Une secrétaire vous recevra dans un box dédié pour récupérer votre carte d'identité et votre carte vitale.

Ce centre comporte des zones d'accueil bien délimitées. Des bancs et des chaises espacés permettront de garantir la distanciation physique.

CONSULTER ET TESTER

Les consultations des médecins se tiennent dans deux boxes. Ils vont évaluer les symptômes évocateurs de la Covid-19. S'il y a une suspicion, les infirmiers procéderont au test PCR dans une autre partie du box. Ces professionnels de santé détailleront également les modalités de la semaine si vous devez vous isoler suite à un test positif à la Covid-19. Le matériel médical de chaque box sera systématiquement désinfecté après chaque consultation pour éviter tout risque de contamination.

P-6

Tansion, Pangar ! Mèt zot mask!

**MASQUE
OBLIGATOIRE**



GESTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

VILLE DE SAINT-PAUL

LE CENTRE DE CONSULTATION AMBULATOIRE DÉDIÉ À LA COVID-19 OPÉRATIONNEL À L'ÉTANG SAINT-PAUL

LE NETTOYAGE DES LOCAUX

Les agents d'une société spécialisée nettoieront tous les jours le centre de consultation ambulatoire dédié à la Covid-19. Il s'agit d'opérations de bio-désinfection menées après la fermeture de cette structure, quand aucun patient ne se trouve plus dans les locaux.

LES AUTRES CENTRES DE CONSULTATION AMBULATOIRE

D'autres centres de consultation ambulatoire dédié à la Covid-19 ouvriront dans l'île. Des structures lancées grâce à un partenariat entre l'ARS et les différentes communes. Saint-Paul est la deuxième ville réunionnaise à se doter d'un centre de consultation ambulatoire dédié à la Covid-19.

Attention, les personnes considérées comme des cas contacts seront orientées dans d'autres structures par l'ARS. Elles ne peuvent pas se rendre dans ce type de centres.

LES OBJECTIFS DE CES CENTRES AMBULATOIRES

- Optimiser la prise en charge des patients suspects dans un cadre sécurisé.
- Éviter la propagation du virus dans les cabinets de soins habituels, permettant ainsi la continuité de la prise en charge des autres patients.
- Protéger les acteurs de soins ambulatoires en optimisant l'équipement des professionnels qui travailleront dans ces centres.
- Avoir une gestion et une organisation la plus proche du territoire, de ses besoins et de l'offre existante en lien avec une interconnexion forte avec le Centre 15 et les services des urgences, afin d'avoir une régulation médicale efficace des flux de patients et des demandes de soins.
- L'ouverture de ces centres est décidée à l'initiative des professionnels de santé et après consultation et aval de l'ARS au regard de la nécessité d'un accueil dédié, au-delà de ce qui a pu être mis en œuvre par les médecins au sein de leurs propres cabinets, ou en considération de l'afflux de patients.
- Les centres sont ainsi ouverts en complémentarité des efforts accomplis par les cabinets médicaux de la commune pour proposer un accueil différencié pour les patients suspectés de la Covid-19.

P-7

Tansion, Pangar ! Mèt zot mask!

**MASQUE
OBLIGATOIRE**



GESTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

VILLE DE SAINT-PAUL

UN CENTRE DE DÉPISTAGE J+7 À LA SALINE-LES-BAINS

Bien avant la circulation active du virus, le centre de dépistage Covid-19, uniquement réservé aux passagers à J+7 de leur arrivée dans l'île, ouvrait le 5 août 2020. Celui-ci se situe à la Mairie de proximité de la Saline-les-Bains.

Les tests PCR s'effectuent gratuitement sans rendez-vous de 8h à 11h30, du lundi au samedi. Les passagers doivent se munir de leur carte vitale, de leur carte d'identité et de leur carte d'embarquement.

L'adresse de ce centre : **7, rue du Trou d'Eau, à la Saline-les-Bains**. Il s'agit d'une structure mise en place par la Ville de Saint-Paul en partenariat avec l'ARS.

Pour toute demande d'information sur les modalités et ce centre de dépistage, l'ARS vous invite à composer le **02 62 97 90 00**.

Cette opération incite fortement les voyageurs à se faire dépister **7 jours après leur arrivée à La Réunion**. Le port du masque est obligatoire et il faut respecter la distanciation physique dans la file d'attente.

Les services administratifs de la Mairie de proximité restent accessibles au public avec un balisage visible afin de différencier la partie mairie de l'espace centre de dépistage. L'entrée située sur la rue principale est destinée aux voyageurs.

Nous rappelons que le grand public peut se faire tester en se rapprochant des laboratoires privés. Notamment via le système de drive ou de rendez-vous proposés par certains d'entre eux.

P-8

Tansion, Pangar ! Mèt zot mask!

**MASQUE
OBLIGATOIRE**



GESTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

VILLE DE SAINT-PAUL

UN TEST MOBILE ORGANISÉ À SAINT-PAUL

La Ville de Saint-Paul et l'ARS organisaient aussi le 24 juillet 2020 une série de dépistages de la Covid-19 sur la Place du marché forain du front de mer.

Le public devait se munir de sa carte d'identité et de sa carte vitale pour réaliser les tests effectués par quatre professionnels d'un laboratoire.

Une opération populaire, le jour du marché forain.

Cette stratégie de dépistage vise à éviter la propagation de la Covid-19 à La Réunion. L'objectif reste d'identifier les personnes porteuses du virus et asymptomatiques afin de déclencher la recherche de personnes en contact avec des cas positifs.

P-9

Tansion, Pangar ! Mèt zot mask!

**MASQUE
OBLIGATOIRE**



GESTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

VILLE DE SAINT-PAUL

UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION POUR SENSIBILISER LE PUBLIC

La Ville de Saint-Paul lance une stratégie de communication visuelle pour sensibiliser la population aux gestes barrières et lutter contre la propagation de la Covid-19.

- ✓ De la communication aussi bien adressée aux agents communaux qu'au grand public.
- ✓ Plusieurs opérations de communication se déroulent dans les quartiers saint-paulois.
- ✓ Des banderoles posées dans les secteurs où se trouvent les lieux plus fréquentés. Dans le centre-ville comme dans les cinq autres bassins de vie de la commune.
- ✓ Des panneaux installés dans les aires de jeux, équipements sportifs, culturels et de proximité.
- ✓ Une communication de sensibilisation destinée aux enfants et aux familles dans les écoles et aux abords des établissements scolaires.
- ✓ Des supports à destination des familles sont installés dans les structures de la petite-enfance (crèches et relais d'assistante maternelle).
- ✓ Des supports de communication de type kakémono qui seront déployés sur tout le territoire.
- ✓ Des messages sonores diffusés dans le centre-ville afin de sensibiliser la population aux gestes barrières.
- ✓ Création d'un QR code visible sur toutes nos communications visuelles. Ce dernier renvoie à la rubrique "Covid-19" sur le site Internet de la ville de Saint-Paul. Elle a été créée au début de la crise sanitaire.
Cette rubrique permet aux internautes de suivre en temps réel, les mesures prises par la collectivité relatives à la gestion de l'épidémie de Covid-19 sur son territoire.

P-10

Tansion, Pangar ! Mèt zot mask!

**MASQUE
OBLIGATOIRE**



GESTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

VILLE DE SAINT-PAUL

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION VISUELLE COMMUNICATION EXTERNE

40 kakémonos



134 affiches :

- 67 affiches dédiées aux **parents** aux abords des écoles de la commune.
- 67 affiches dédiées aux **élèves** dans les écoles.

40 affiches pour les espaces publics : équipements de proximité, culturels, sportifs, aires de jeux...



20 banderoles



P-11

Tansion, Pangar! Mèt zot mask!

MASQUE OBLIGATOIRE



GESTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

VILLE DE SAINT-PAUL

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION VISUELLE

COMMUNICATION INTERNE

CRISE SANITAIRE COVID-19

COVID-19, LES BONS GESTES POUR NOUS PROTÉGER

1. « Je porte un masque et je le change toutes les 4 heures »

Pour rappel, depuis le 20 juillet 2020, le port du masque est obligatoire, pour toute personne de onze ans ou plus, dans les administrations.

2. « J'applique les mesures barrières »

Comment me laver les mains correctement ?

Pour éliminer toutes les traces de virus sur vos mains, il ne suffit pas de vous frotter et de vous rincer rapidement les mains. Voici la marche à suivre, étape par étape, pour vous laver les mains efficacement.

- 1^{er} étape :** Mouillez-vous les mains à l'eau courante.
- 2^e étape :** Appliquez suffisamment de savon pour recouvrir vos mains mouillées.
- 3^e étape :** Frottez toute la surface de vos mains, sans oublier le dos des mains et les espaces entre les doigts et sous les ongles, pendant au moins 20 secondes.
- 4^e étape :** Rincez-vous soigneusement les mains à l'eau courante.
- 5^e étape :** Séchez-vous les mains avec un linge propre ou avec une serviette à usage unique.

Il est par ailleurs préférable de privilégier autant que possible le lavage au savon, moins irritant que la friction hydro-alcoolique.

3. « Je me fais dépister au moindre symptôme »

« Chaque nez qui coule est potentiellement un cas de Covid-19 ». Le dépistage massif constitue une des mesures essentielles de la lutte contre la propagation de l'épidémie.

QUELS SONT LES SIGNES ?

Nez qui coule, fièvre, toux, difficultés à respirer, courbatures et fatigue inhabituelles, mal de gorge ou de tête... : au moindre symptôme, je me fais dépister.

Pour cela, je prends contact avec mon médecin traitant OUI je me rends dans le centre de dépistage gratuit qui sera prochainement ouvert dans la salle polyvalente de l'Eclang du lundi au vendredi de 9h à 12h sans rendez-vous.

En cas de résultat positif, j'informe ma hiérarchie et la direction des ressources humaines, et je me fais prescrire un arrêt de travail.

Si je vis avec une personne testée positive, je me fais également prescrire un arrêt de travail.

4. « Je reviens de voyage ou je vis avec une personne revenant de voyage : je respecte scrupuleusement un certain nombre de mesures de prévention pendant 7 jours »

En accord avec mon supérieur hiérarchique :

- Je pose des congés et évite tout risque de contamination de mes collègues de travail
- Si je souhaite reprendre mon poste, je respecte scrupuleusement les mesures de prévention existantes (port du masque obligatoire et mesures dites « barrières » notamment, en particulier lors de l'usage d'espaces communs) et évite au maximum tout contact avec mes collègues et avec le public.

Avant le 7^e jour suivant le retour de voyage, l'ARS préconise alors de réaliser un nouveau test de dépistage :

- si le test du voyageur est négatif, je reprends mon poste dans les conditions habituelles en respectant bien évidemment l'obligation du port du masque ;
- si le test du voyageur est positif, je contacte mon médecin traitant pour qu'il me prescrive un arrêt de travail.

Protégeons-nous #SortonsMasqués

Circulaires distribuées en interne à tous les agents de la commune.

150 affiches en interne

CRISE SANITAIRE COVID-19 Saint-Paul

ENTRE COLLÈGUES PROTÉGEONS-NOUS!

#SortonsMasqués

ENSEMBLE
ADOPTONS LES BONS GESTES
POUR NOUS PROTÉGER

*Tansion, pangar!
Mèt zot mask!*

Facebook | Instagram | Twitter | YouTube

P-12

Tansion, Pangar ! Mèt zot mask!

MASQUE OBLIGATOIRE



GESTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

VILLE DE SAINT-PAUL

ACTIONS DE SENSIBILISATION À LA COVID-19

- **PRODUCTION DE MASQUES**

Une unité de production composée de 10 agents communaux de la Ville de Saint-Paul (dont 4 couturiers) vient de produire 14 000 masques en tissu en dix semaines. Des équipements distribués en priorité aux personnels des centres aérés et des écoles à l'occasion de la rentrée scolaire du 17 août dernier.

Cette unité se trouve désormais à la salle polyvalente de la Grande Fontaine. Celle-ci se situait auparavant dans celle de l'Étang. Aux côtés des couturiers, le reste des agents se chargeait d'assembler, de découper et de réaliser d'autres tâches de confection.

400 à 500 masques seront produits contre 350 auparavant. Une montée en charge est attendue dans les prochains jours.

Ces masques bénéficieront aux publics les plus précaires et lors des actions de sensibilisation.

Les postes de travail sont déjà installés à la Grande Fontaine. La production redémarre ce vendredi 11 septembre.

Il existe également un projet de fabrication de masques pour les intervenants dans les écoles (intervenants périscolaire, garçons de cour et pour d'autres agents).



GESTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

VILLE DE SAINT-PAUL

ACTIONS DE SENSIBILISATION À LA COVID-19

- **ACTION DE SENSIBILISATION À LA COVID-19 DANS LE CIRQUE DE MAFATE**

À l'occasion de la tournée des écoles du territoire saint-paulois, Huguette Bello, la Maire de Saint-Paul, accompagnée d'une délégation d'élus a visité les trois écoles du Cirque le 1er septembre dernier. La première magistrate a tenu à sensibiliser les Mafatais et les touristes à l'importance d'appliquer les gestes barrières en cette période de crise sanitaire.

Répondant à l'inquiétude des habitants et à leur vulnérabilité étroitement liée à leur situation géographique, la Maire a souhaité rassurer les Mafatais du soutien et de la présence de la Ville.

Ainsi, du gel hydro-alcoolique et 2 000 masques en tissu lavable ont été distribués aux enfants ainsi qu'aux adultes.

Chaque élève scolarisé a reçu un lot de 2 serviettes individuelles lavables afin de réduire les déchets, mais aussi d'empêcher toute propagation du virus sur ce territoire difficile d'accès.



GESTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

VILLE DE SAINT-PAUL

LES ASSOCIATIONS SE MOBILISENT POUR SENSIBILISER LA POPULATION AUX GESTES BARRIÈRES

La Ville de Saint-Paul va mobiliser une quinzaine d'associations. L'objectif : sensibiliser la population saint-pauloise aux gestes barrières et informer sur les protocoles sanitaires en vigueur.

Les membres de ce tissu associatif vont se déplacer sur tout le territoire. En intervenant dans plusieurs quartiers. Les actions démarreront d'ici 10 jours. Ces associations recevront une formation liée à ce type de sensibilisation.

L'ARS et l'IREPS accompagnent ainsi la Ville sur ce projet porté par la collectivité.

Deux réunions préparatoires se dérouleront ce vendredi 11 septembre puis la semaine prochaine pour décliner le plan d'actions lancé dans les prochains jours.

P-15

Tansion, Pangar ! Mèt zot mask!

**MASQUE
OBLIGATOIRE**



GESTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

VILLE DE SAINT-PAUL

DES OPÉRATIONS COUP DE POING CONTRE LA COVID-19 ET LA DENGUE

Les agents de la Ville de Saint-Paul se mobilisent dans la lutte contre la Covid-19 et l'épidémie de dengue. Les équipes communales organisent régulièrement plusieurs opérations coup de poing dans les quartiers de la commune.

Bois-de-Nèfles, le Guillaume et même Saint-Gilles, ce mercredi 9 septembre 2020. Les abords du centre de consultation ambulatoire dédié à la Covid-19 de la salle polyvalente de l'Étang étaient même nettoyés par la Brigade d'Intervention Rapide de l'Environnement (BIRE). Objectif : que les usagers s'y rendent en toute sécurité.

L'action pour lutter contre les dépôts sauvages et les incivilités, menée le mercredi 19 août dernier sur la zone de la Saline, illustre cette volonté d'intervenir rapidement dans plusieurs zones. 31 sacs poubelles de déchets divers étaient récupérés.

Une intervention renforcée par l'utilisation de moyens de grand ampleur. Quatre camions double cabine, un gros camion, un petit camion et 2 bennes. À cela s'ajoute le travail de terrain de 19 agents du service Environnement. De quoi constater l'amas d'ordures collecté et les gestes d'incivilités visibles sur les lieux d'intervention ci-dessous.

Chemin Fond de Puits
Chemin Bien Aimée
Chemin des Roses
Chemin de la Mairie
Rue Welsh
Rue Wan-Hoï
Chemin Dioflar
Lotissement Sourier
Rue Relais
Chemin M'nemosyne
Chemin Persée
Chemin Mondon

Chemin Cimetière
Chemin Ligdamis
Chemin la Chapelle
Chemin Romely
Chemin Piton Léon
Chemin Troussaille
Rue Azalées
Rue Elly
Chemin Acadine
Rue Periamodely
Rue Eucalyptus
Chemin Longuet

P-16

Tansion, Pangar ! Mèt zot mask!

**MASQUE
OBLIGATOIRE**



GESTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

VILLE DE SAINT-PAUL

DES OPÉRATIONS COUP DE POING CONTRE LA COVID-19 ET LA DENGUE

Toutes ces opérations assurées par les services de la Ville complètent les actions déjà entreprises par le Territoire de la Côte Ouest, chargé de réaliser la collecte des déchets, celles des médiateurs de Cycléa et celles de l'ARS engagée dans la lutte contre la dengue et la Covid-19.

Pour rappel, La BIRE et la Brigade Verte interviennent suite aux signalements des administrés via la page (<https://www.facebook.com/pg/allosaintpaul/posts/?ref=notif>) **Facebook Allo propreté**. Ces deux brigades effectuent principalement le nettoyage des rues, l'égoutage, l'enlèvement des encombrants et de dépôts sauvages mais également la verbalisation des auteurs de dépôts quand cela est possible.

Vous pouvez également alerter les services du TCO pour effectuer un signalement de dépôts d'ordures ou en contactant son numéro vert au **0800 605 605**.

L'ARS mène plusieurs opérations de déoustication dans des quartiers de Saint-Paul. Des secteurs concernés par des regroupements de cas de dengue. L'ARS vient déoustiquer uniquement si des cas de dengue sont confirmés dans un secteur.

L'ARS publie régulièrement de nouveaux calendriers de ces interventions. Vous pouvez directement contacter cette structure afin de lui remonter les situations problématiques : terrain abandonné, gîtes larvaires... au numéro vert **0800 110 000**.

P-17

Tansion, Pangar ! Mèt zot mask!

**MASQUE
OBLIGATOIRE**



COVID-19

commune de
Saint-Paul
ILE DE LA REUNION



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DANS CETTE ZONE

#Restezprudents

Tansion, Pangar ! Mèt zot mask !



Rassemblement
de + de 10 personnes
interdit



Respecter
une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Jeter vos masques
et mouchoirs usagés
dans une poubelle



Flasher pour plus d'infos



Direction de la Communication

Contact presse : Tatiana Cuvelier - 0693 13 25 77